

Le Pays Vichy-Auvergne cherche à rapprocher l'emploi de l'habitat

Un lieu de travail à moins de 15 minutes du domicile, tel est l'objectif du Pays Vichy-Auvergne qui s'est lancé dans la mise en œuvre de tiers-lieux.

Ni lieu de travail habituel, ni domicile, le tiers-lieu, autrement dit un espace de travail partagé et disposant d'un accès performant à internet est une alternative aux locaux professionnels traditionnels en zone rurale, souvent difficiles à trouver ou trop onéreux. Le tiers-lieu a le mérite d'éviter les déplacements pendulaires coûteux et permet également d'attirer de nouvelles populations, travaillant autrement que sous la forme d'un salariat classique. C'est en tout cas le point de vue développé par le Pays Vichy-Auvergne (166 communes, 160 000 hab.) qui regroupe la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et dix communautés de communes. En 2016, ses membres ont décidé de lancer une étude de faisabilité pour implanter sur leur territoire plusieurs tiers-lieux.

« Cette idée ne nous est pas venue un beau matin, mais elle est le fruit d'une réflexion commune sur la stratégie de développement de nos zones rurales, satellites de la ville-centre Vichy. Cette dernière constitue un pôle d'attraction bien réel et les territoires ruraux à proximité doivent en profiter tout en mettant en avant leurs atouts dans une démarche collective et complémentaire », explique François Szypula, président du Pays Vichy-Auvergne et maire d'Arronnes (Allier). Le constat de l'allongement des déplacements domicile-travail et du développement de l'auto-entrepreneuriat a conforté les élus dans l'idée qu'il fallait créer des lieux d'accueil adaptés pour

ces nouveaux entrepreneurs qui ne souhaitent pas travailler à plus de 15 minutes de chez eux et pratiquent le télétravail. Un tiers-lieu proche de l'habitat permet de s'affranchir des transports source de stress, de fatigue et de risques d'accidents mais aussi réduit les embouteillages et donc les émissions de CO₂. Il favorise aussi les échanges et la créativité.

« Il y a une demande autour de deux zones d'influence : Clermont-Ferrand et Vichy. »

« Le rapprochement emploi-habitat est un enjeu prioritaire pour échapper au phénomène dortoir peu propice au développement harmonieux des villages, et plus particulièrement des commerces et du tissu associatif qui les composent », précise le président du Pays Vichy-Auvergne. Les nouvelles technologies ont par ailleurs fait évoluer la

manière d'appréhender le travail. « Persuadés qu'il existe une forte dynamique entrepreneuriale en milieu rural, nous avons souhaité anticiper cette transformation en constituant une toile d'araignée d'environ 10 lieux répartis sur notre territoire, à cheval entre le Puy-de-Dôme et l'Allier, avec comme objectif de trouver des sites ne nécessitant pas de gros investissements et donc vite rentables », souligne encore François Szypula. Un autre argument évoqué est celui de la lutte contre l'isolement social souligné par nombre d'auto-entrepreneurs qui n'ont pas toujours opté pour cette

forme de travail et la subissent parfois après un licenciement. Là encore, le tiers-lieu se présente comme une alternative. Ce constat établi, un appel d'offres a été lancé à la suite duquel le Pays Vichy-Auvergne a décidé de faire appel à Relais d'Entreprises, société de conseils ayant déjà implanté en France plusieurs tiers-lieux en

franchise. Leur mission est encadrée par un cahier des charges : analyse de l'offre, recensement des lieux disponibles et des initiatives existantes, analyse de la demande par le biais d'une enquête en ligne menée en 2016, étude d'implantation et d'aménagement. Le cabinet est aussi chargé de proposer une synergie d'animation et d'actions collectives entre les différents lieux et d'évaluer la faisabilité économique du projet.

Être force de proposition

« Il ressort de l'enquête qu'il y a une véritable demande autour de deux zones d'influence que sont Clermont-Ferrand et Vichy. Il existe une réelle dynamique de territoire avec une population travaillant dans le secteur tertiaire qui souhaite s'affranchir de son lieu de travail afin de choisir un lieu de vie de qualité », analyse Dominique Valentin, chargé du dossier pour Relais d'entreprises. Le plus gros problème soulevé reste une insuffisance de couverture internet et téléphonique en milieu rural et urbain. Dans ce contexte, le tiers-lieu peut pallier cette insuffisance. « Il ne faut pas se leurrer, les opérateurs dans cette région sont défaillants et le très haut débit n'ira pas chez les habitants dans de nombreuses zones. Si nous proposons des lieux très performants en la matière, nous répondrons ainsi à la demande à proximité des lieux d'habitation », confirme François Szypula. Pour lui, les zones rurales sont associées à la qualité de vie mais il y a également



Élus, personnes ayant répondu à l'enquête... étaient conviés en 2016 à la réunion de restitution de l'étude.

fier les échelons administratifs, ce qui peut se comprendre. Les Pays ont été constitués pour répartir les fonds régionaux et maintenant la région veut traiter en direct avec les autres collectivités. Le Pays Vichy-Auvergne s'occupe des demandes des fonds leader ce qui va donc poser quelques problèmes », analyse François Szypula.

Au terme de son étude, Relais d'entreprises a proposé six lieux qui pourraient être opérationnels d'ici fin 2018. « Nous avons préconisé le réemploi de bâtiments publics de centre-bourg plutôt que de construire. Chaque lieu devant accueillir au minimum 3 bureaux », souligne Dominique Valentin. Aujourd'hui, un lieu situé à Lapalisse (Allier) fait office de précurseur car il a été ouvert avant le lancement du projet global. Franchisé Relais d'entreprises, il a été agrandi et accueille aujourd'hui 6 bureaux, une salle de réunion louée 50 euros

la demi-journée et 80 euros la journée. Bien entendu, il est doté du très haut débit. En cours de réhabilitation, un autre lieu géré par la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et situé au Mayet-en-Montagne (Allier) accueillera d'ici fin 2017, sur 80 m², 3 bureaux et un lieu de partage.

Équilibrer le territoire

« Nous souhaitons que ce soit un lieu très convivial avec une machine à café, un espace repas et de détente. Ce sera un réel lieu de partage », explique François Szypula. Le coût des travaux d'aménagement s'élève à 100 000 euros financés à 80 % par des fonds Leader, programme européen de développement rural. Les projets d'implantation de tiers-lieux devraient se poursuivre en dépit de la volonté de la région Auvergne Rhône-Alpes d'ignorer les Pays. « Le président de la région, Laurent Wauquiez, souhaite simplifier

Catherine PAYEN

En bref

Emplois culturels : une répartition déséquilibrée

Les activités culturelles (audiovisuel, multimédia, édition écrite, publicité, patrimoine, etc.) se concentrent dans l'Île-de-France et Paris. C'est ce que révèle une étude de l'Insee publiée le 5 avril (1). En effet, 52 % d'entre elles y sont implantées : 29 % dans Paris intra-muros et 23 % dans le reste de la région. Les emplois de la culture représentent 3 % de ceux de l'ensemble de l'économie. Avec 691 000 emplois au 1^{er} janvier 2013 (2), l'emploi culturel représente donc 7,9 % de l'emploi total à Paris, contre 2 % en province.

L'Auvergne Rhône-Alpes et l'Occitanie arrivent en 2^e et 3^e positions. Suivies par la Nouvelle Aquitaine et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La proportion est la plus faible dans les DOM (entre 0,1 % et 0,4 %).

(1) Insee Première n° 1644.

(2) Déclarations annuelles de données sociales de 2014.

Troyes, Sens et Chaumont s'allient dans un pôle métropolitain

Dans l'optique de constituer un pôle métropolitain au 1^{er} janvier 2018, les communautés d'agglomération de Troyes, Sens et Chaumont ont signé, le 7 avril, un pacte de coopération. Leur mot d'ordre : s'unir pour mieux peser sur « le territoire national » dans des domaines aussi variés que le développement économique, l'enseignement supérieur, l'innovation, le tourisme... Ainsi constituée, l'entité regrouperait près de 400 000 hab. Une taille suffisante pour les trois agglomérations qui ambitionnent d'être « le contrepoint des métropoles ».

Le fonctionnement d'un tiers-lieu

La location du lieu, de 1 à 5 jours par semaine, se fait sous forme de prestation de services car le loyer comprend les charges, la connexion internet et l'entretien. Au-delà d'une présence de type « concierge », il n'y a pas d'accueil nécessaire, les bureaux étant accessibles avec une clé ou un badge. Les prix s'échelonnent entre 120 euros par mois pour un jour de location à 300 euros pour une semaine par mois. Pour les communautés de communes, il n'y a pas nécessité de créer une régie. La création d'un budget dit « annexe » permet de gérer la facturation des loyers.